

AFRIQUE AUSTRALE



UNHCR
RAPPORT GLOBAL 2012

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

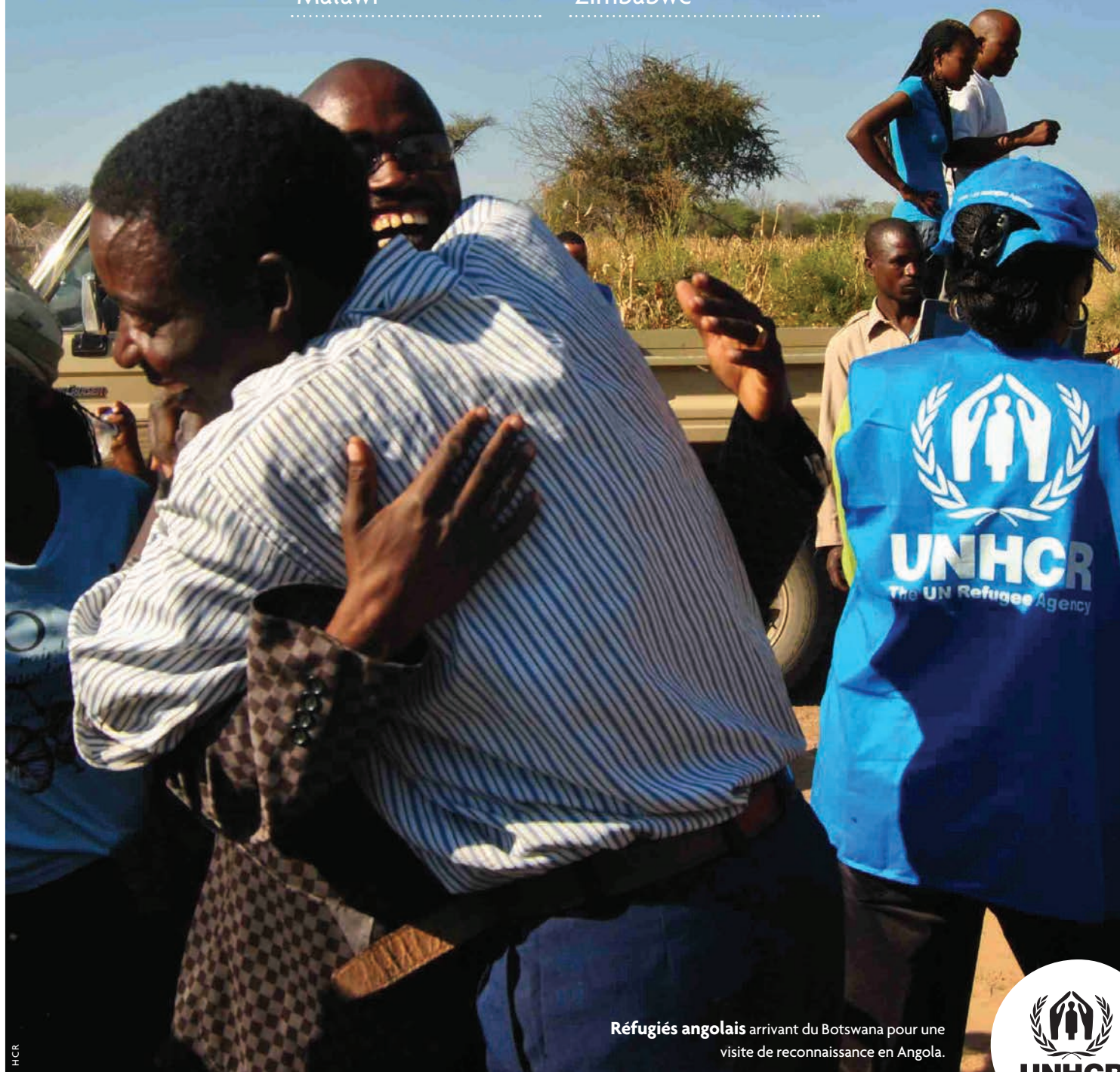
Namibie

Seychelles

Swaziland

Zambie

Zimbabwe



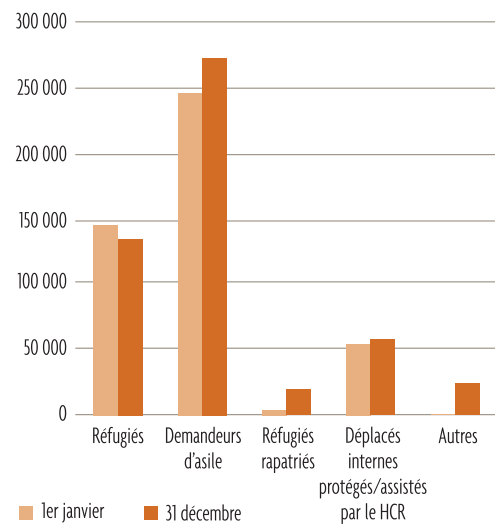
Réfugiés angolais arrivant du Botswana pour une
visite de reconnaissance en Angola.



Faits marquants

- En février 2012, l'Afrique du Sud a accueilli une réunion ministérielle destinée à élaborer des solutions globales pour les réfugiés angolais, à laquelle ont participé des représentants de l'Angola, du Botswana, de la Namibie, de la République démocratique du Congo (RDC), de la République du Congo (Congo) et de la Zambie. Les participants sont parvenus à un accord concernant la démarche à suivre pour mettre en œuvre la stratégie adoptée.
- Le HCR a aidé quelque 19 400 réfugiés angolais à regagner leur pays avant l'application de la clause de cessation de leur statut, dont la date était fixée au 30 juin.
- Le Gouvernement zambien, qui s'était engagé à intégrer 10 000 réfugiés angolais sur son sol lors de la réunion ministérielle organisée à Genève en décembre 2011, a publié les critères d'intégration sur place et entamé le traitement des permis de séjour de cette population. En Namibie, le HCR a aidé le Gouvernement à élaborer une politique d'intégration sur place des Angolais.
- En Angola, au Botswana, au Malawi et au Zimbabwe, le HCR a formé des fonctionnaires en vue d'améliorer leur capacité à se conformer aux normes internationales en matière de détermination du statut de réfugié.
- Le nombre de demandes de réinstallation en provenance de la sous-région a atteint 3 200 en 2012, soit une hausse de 19 pour cent par rapport à l'année précédente.

Personnes relevant de la compétence du HCR en Afrique australe en 2012



- Le HCR a aidé 6 000 Zimbabwéens à obtenir des documents d'état civil. En Afrique du Sud, environ un millier de personnes ont bénéficié des efforts déployés pour prévenir et réduire l'apatridie. Sur ce front, des progrès ont également été accomplis en Angola, à Madagascar, au Malawi et au Mozambique.

Environnement opérationnel

La situation politique est demeurée stable en Afrique australe. Au Malawi, le changement survenu à la tête de l'État a ralenti les avancées en matière de réforme de la politique d'asile. En Angola, les élections qui se sont tenues en milieu d'année ont débouché sur la réélection du Président José Eduardo dos Santos.

Presque tous les pays de la région demeurent touchés par des mouvements migratoires mixtes, même si les mesures draconiennes mises en place en 2011 ont significativement réduit leur ampleur en 2012. Des cas de mise en détention et de décès de demandeurs d'asile continuent d'être signalés au HCR, qui a noté un durcissement de la politique d'asile. Dans des pays comme l'Angola et le Malawi, où des responsables politiques ont publiquement déclaré que les réfugiés devraient rentrer chez eux, l'opinion publique se montre moins favorable aux étrangers, y compris aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

En Afrique australe, la plupart des réfugiés sont exilés de longue date. Le Botswana, le Malawi et le Zimbabwe continuent d'appliquer des mesures de confinement très strictes. Au Mozambique et en Namibie, les réfugiés vivent en majorité dans des camps ou dans des zones d'installation, mais disposent d'une certaine liberté de mouvement pour travailler. En Zambie, les réfugiés vivent dans des zones d'installation, où ils sont de facto intégrés sur place. En Angola et en Afrique du Sud, les réfugiés et les demandeurs d'asile jouissent d'une totale liberté de circulation et vivent au sein de la population locale.

Réalisations et impact

Processus de protection et documents adéquats

- En 2012, le HCR a noté avec inquiétude une évolution de plus en plus restrictive de la politique d'asile mise en œuvre dans la région. Cette évolution s'est traduite par une diminution du nombre de personnes qui demandent l'asile en Afrique australe, ainsi que du nombre de demandeurs qui obtiennent le statut de réfugié. Beaucoup de demandeurs d'asile ont été renvoyés dans leur pays d'origine sans que la faisabilité d'un tel retour ait été examinée. Par conséquent, le HCR a de plus en plus souvent été contraint de procéder à la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale qui s'étaient vu refuser l'asile. Cependant, la collaboration entre les commissaires aux réfugiés de la Commission de développement de l'Afrique australe et le HCR s'est améliorée au cours de l'année.
- Les efforts de prévention et de réduction de l'apatridie se sont poursuivis en Afrique du Sud, en Angola, à Madagascar, au Malawi et au Mozambique. À Blantyre, au Malawi, une étude a été entreprise afin d'évaluer le risque d'apatridie au sein d'une population originaire du Mozambique d'environ 40 000 personnes. Au Mozambique, le HCR a formé des fonctionnaires pour les sensibiliser aux problèmes d'apatridie et a appuyé une campagne nationale d'enregistrement. En Angola, l'Organisation a fait pression auprès des autorités pour qu'elles adoptent les Conventions relatives à l'apatridie.

Environnement de protection favorable

- Le HCR a continué à plaider avec plus ou moins de succès auprès des pays de la région pour qu'ils lèvent les réserves à la Convention de 1951 qui limitent la liberté de circulation des réfugiés et leur accès à l'éducation et à l'emploi.

- Les événements organisés à l'occasion de la Journée mondiale du réfugié ont souligné les difficultés des réfugiés et leur contribution à la vie des communautés locales, afin de promouvoir leur coexistence. En Afrique du Sud, des émissions de radio communautaires ont traité de sujets conflictuels tels que le logement et l'emploi.

Besoins de base et services essentiels

- Une assistance vitale a été offerte aux personnes relevant de la compétence du HCR dans tous les pays de la région. Au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, des études ont montré que l'état nutritionnel et sanitaire de ces populations demeurait stable ; cependant, la prévalence de l'anémie laisse supposer des carences en oligo-éléments. Des évaluations environnementales ont contribué à réduire l'impact des réfugiés sur le milieu naturel.
- L'Afrique australe paie un très lourd tribut au VIH et au sida, qui touche aussi bien la population locale que les réfugiés et contraint le HCR à veiller à ce que ces derniers bénéficient d'un accès équitable aux traitements antirétroviraux. Au Botswana, où les réfugiés sont exclus des programmes nationaux, le HCR a assuré les services nécessaires. Dans l'ensemble, les enfants réfugiés ont pu bénéficier d'une éducation primaire et secondaire, tandis que l'accès à l'enseignement tertiaire était favorisé par le Programme DAFI de bourses universitaires.

Solutions durables

- La mise en œuvre de la stratégie globale visant à apporter des solutions au sort des réfugiés angolais a constitué l'une des principales priorités. Lors de la réunion ministérielle qui s'est tenue en Afrique du Sud en février 2012, l'Angola, le Botswana, la Namibie, la RDC et la République du Congo ont réaffirmé leur volonté d'invoquer la clause de cessation et de trouver des solutions durables. Par la suite, près de 20 000 Angolais ont bénéficié d'une aide pour regagner de leur plein gré leur pays d'origine.
- Des activités d'intégration sur place des réfugiés angolais ont été lancées en Namibie et en Zambie. Le Gouvernement zambien a défini les critères d'intégration et organisé des campagnes d'information sur ce processus. Cependant, le Botswana et l'Afrique du Sud n'ont pas encore invoqué la clause de cessation.
- Le HCR a déployé d'importants efforts pour accroître le rôle de la réinstallation dans la recherche de solutions durables au sort des personnes confrontées à des situations d'exil prolongées. Des demandes de réinstallation ont été déposées pour quelque 1 800 réfugiés originaires de RDC, soit 40 pour cent de plus que l'année précédente. Avec 3 200 demandes pour l'ensemble de la région, les réinstallations ont globalement augmenté de 19 pour cent. En Afrique du Sud, au Malawi et en Namibie, l'amélioration des mécanismes d'identification et de sélection a permis de mieux gérer les attentes des réfugiés.

Contraintes

- Les difficultés économiques auxquelles est confrontée la région ont limité les ressources disponibles pour assurer la protection des réfugiés, ce qui a eu un impact sur la qualité des décisions rendues lors de la détermination de leur statut.
- Les populations locales continuent de percevoir les étrangers comme des rivaux pour l'accès à l'emploi et aux services.
- La visibilité croissante des mouvements migratoires mixtes, qui brouille la distinction entre les réfugiés et les migrants économiques, entrave les efforts entrepris par le HCR pour accroître l'autosuffisance et promouvoir l'intégration sur place en tant que solution durable.

Opérations

Les opérations du HCR en **Afrique du Sud** sont décrites dans un chapitre séparé.

L'**Angola** abrite plus de 19 000 réfugiés et demandeurs d'asile. En 2012, le Haut Commissariat a aidé les autorités angolaises à mener à bien une campagne d'enregistrement, dont les résultats initiaux ont révélé que le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR était bien supérieur aux estimations. Parmi elles, quelque 13 000 Congolais originaires du Katanga (RDC) sont réfugiés dans le pays depuis plus de 30 ans. L'Organisation a plaidé en faveur de l'intégration sur place de cette population.

En 2012, le Gouvernement angolais a repris les travaux de révision de la législation sur l'asile. En Angola, les réfugiés sont libres de leurs mouvements et résident principalement dans des agglomérations. La plupart vivent par leurs propres moyens et beaucoup se trouvent dans une situation financière précaire. Pour améliorer leur autosuffisance, le HCR a lancé un projet de formation professionnelle pilote. Il a également travaillé avec un partenaire local pour apporter une assistance juridique à plus de 4 000 personnes dans les provinces de Luanda, Bengo et Lunda Norte.

Dans les domaines du VIH et du sida ainsi que de la violence sexuelle et sexiste, le HCR a organisé des séances de formation et d'information dont ont bénéficié quelque 9 000 personnes.

Plus de 19 000 réfugiés angolais sont rentrés du Botswana, de Namibie, de RDC et de Zambie. Le HCR et l'OIIM ont assuré le transport des rapatriés et ont veillé à la bonne gestion des centres d'accueil et de transit. En coopération avec ses partenaires, l'Organisation a également dispensé des cours de portugais à près de 9 000 rapatriés dans la province du Moxico.

Le **Botswana** accueille près de 3 500 réfugiés et demandeurs d'asile, qui résident pour la plupart dans le camp de Dukwi. Le Gouvernement applique une politique de confinement stricte. La majorité des réfugiés proviennent de Namibie, du Zimbabwe, d'Angola, de Somalie et de RDC. Les résidents du camp disposent des services essentiels assurés par les autorités botswanaises, ainsi que des articles alimentaires et non alimentaires fournis par le HCR. L'Organisation veille également à ce que les réfugiés touchés par le VIH et le sida puissent bénéficier d'un traitement antirétroviral.

Le HCR a par ailleurs lancé plusieurs initiatives, notamment des projets artistiques, en vue de rapprocher les réfugiés des communautés d'accueil. Il s'est également associé à des médias nationaux pour présenter une vision plus positive des réfugiés. Cela a notamment permis aux jeunes réfugiés les plus brillants d'obtenir des bourses dans les meilleures écoles privées du pays. L'Organisation a obtenu la remise en liberté de 47 demandeurs d'asile placés en détention et a procédé à la détermination du statut de 113 réfugiés qui n'étaient pas reconnus comme tels par les autorités botswanaises. Environ 45 demandes de réinstallation ont été déposées pour un total de 108 individus et près de 100 personnes ont été rapatriées dans différents pays. Enfin, le HCR a continué à plaider auprès du Gouvernement du Botswana pour que la législation relative aux réfugiés soit mise en conformité avec les normes internationales.

À **Madagascar**, neuf réfugiés ont reçu une aide matérielle. Le **Lesotho** a offert l'hospitalité à une quarantaine de réfugiés originaires de RDC, du Rwanda et d'autres pays, pour la plupart intégrés sur place et autosuffisants.

Au **Malawi**, la campagne de vérification menée en 2012 a montré que le pays abritait quelque 17 000 réfugiés et demandeurs

d'asile, pour la plupart installés au camp de Dzaleka. La majorité d'entre eux, y compris les quelque 3 000 nouveaux arrivants enregistrés en 2012, sont originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. Le HCR a veillé à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile aient accès aux services essentiels et a mis ses ressources et son expertise à la disposition des autorités du Malawi pour la détermination du statut de réfugié. Au cours de l'année, près d'une centaine de réfugiés et de demandeurs d'asile ont été rapatriés de leur plein gré, principalement vers la RDC, le Burundi et le Rwanda. Parallèlement, 300 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers. Enfin, le HCR est venu en aide à quelque 150 réfugiés et demandeurs d'asile résidant à l'extérieur du camp, qui ont perdu leurs biens et leurs moyens de subsistance à la suite de violences xénophobes perpétrées en mai. Les flux migratoires mixtes se sont poursuivis à travers l'ensemble du pays.

Au **Mozambique**, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR avoisinait les 12 600 en 2012, avec environ 4 400 réfugiés reconnus et 8 200 demandeurs d'asile. Plus de 50 pour cent d'entre eux résident au camp de Marratane, les autres vivant en milieu urbain. La plupart sont originaires du Burundi, de RDC, du Rwanda et de Somalie. Le volume des flux migratoires mixtes, qui proviennent principalement de la Corne de l'Afrique et transitent par le Mozambique sur le chemin de l'Afrique du Sud, s'est considérablement réduit en 2012, sans doute en raison des contrôles plus stricts aux frontières.

Les procédures opérationnelles standard destinées à lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans le camp ont été révisées et sont actuellement mises en œuvre par un groupe de travail. Parmi les enfants réfugiés et mozambicains qui ont bénéficié d'une éducation grâce à l'aide du HCR, environ 2 100 ont été scolarisés dans le primaire, 434 dans le secondaire et 27 dans l'enseignement supérieur. Enfin, l'Organisation a permis aux résidents du camp comme à la population locale de bénéficier de soins de santé et d'un programme de prévention et de traitement du VIH et du sida.

Au début de l'année 2012, la **Namibie** accueillait près de 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile, pour la plupart résidant dans la zone d'installation d'Osire. Environ 62 pour cent d'entre eux étaient originaires d'Angola, 29 pour cent de RDC et le reste du Burundi, du Rwanda et d'autres pays d'Afrique. Dans le cadre de la stratégie globale visant à apporter des solutions aux réfugiés angolais, près de 3 000 Angolais ont été rapatriés en 2012 avec l'aide du HCR, des autorités namibiennes et de leurs partenaires. L'Organisation a aidé le Gouvernement à établir une politique d'intégration sur place de la population angolaise résiduelle.

Le Gouvernement namibien a continué d'accorder une aide financière, essentiellement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et a pris en charge en 2012 les coûts de détermination du statut de réfugié auparavant couverts par le HCR. Suite à la réduction significative du nombre de réfugiés présents en Namibie, le HCR et le Gouvernement ont révisé la stratégie de désengagement devant conduire les autorités namibiennes à assumer pleinement la protection et l'assistance offertes aux réfugiés d'ici 2014.

Fin 2012, on dénombrait au **Swaziland** quelque 900 réfugiés, dont 81 nouveaux arrivants. Environ 30 pour cent d'entre eux vivaient au centre d'accueil de Malindza où ils bénéficiaient des services sociaux dispensés par les autorités, tandis que le HCR leur fournissait des articles domestiques et des vivres par le biais d'un partenaire.

La **Zambie** abrite environ 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile, qui résident pour la plupart dans les zones d'installation

de Meheba et Mayukwayuka. Ceux-ci sont principalement originaires d'Angola, de RDC, du Rwanda et de Somalie. Environ 70 pour cent des résidents des zones d'installation vivent de l'agriculture et de l'élevage et ne dépendent pas de l'aide alimentaire. En 2012, les troubles qui ont agité la RDC ont conduit plus de 2 500 Congolais à chercher refuge en Zambie.

Dans le cadre de la stratégie globale visant à apporter des solutions aux réfugiés angolais, le HCR a aidé environ 980 d'entre eux à regagner leur pays avant l'invocation de la clause de cessation de leur statut, dont la date était fixée au 30 juin 2012. L'Organisation a également aidé le Gouvernement à établir des critères d'intégration sur place pour le reste de la population angolaise. Des séances d'information sur le processus d'intégration ont été organisées dans les zones d'installation. Le traitement des dossiers devait commencer au début de l'année 2013.

Dans la perspective de la cessation prochaine du statut des réfugiés rwandais, le HCR a appuyé les efforts déployés par le Gouvernement zambien pour mettre en place des procédures d'exemption. Sur les quelque 1 150 demandes d'exemption reçues, 950 ont été examinées. Environ 90 pour cent des demandes ont été rejetées. Par ailleurs, près de 800 réfugiés ont fait l'objet d'une demande de réinstallation pour assurer leur protection physique et juridique. Environ 240 personnes ont été réinstallées en 2012.

Le **Zimbabwe** abrite près de 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile, en majorité originaires du Burundi, de RDC et du Rwanda. La plupart d'entre eux résident au camp de Tongogara, les autres vivant en milieu urbain. Plus de 6 000 personnes arrivées au sein de flux migratoires mixtes ont été enregistrées en 2012 ; elles provenaient essentiellement de RDC, d'Éthiopie et de Somalie. Cependant, la plupart des Éthiopiens et des Somaliens ont quitté le camp de leur propre chef après un bref séjour. Le HCR a offert des vivres et une assistance matérielle à tous les résidents du camp. L'Organisation est parvenue à convaincre le Gouvernement zimbabwéen de reprendre en septembre la délivrance de certificats de naissance aux enfants réfugiés, mais au prix de 10 dollars E.-U. la pièce. En 2012, environ 80 demandes de réinstallation ont été déposées pour quelque 300 personnes. Le HCR a également aidé 6 000 Zimbabwéens vulnérables à obtenir des documents d'état civil.

Le HCR a dirigé le module de protection et collaboré avec les sous-modules chargés de la violence sexuelle et sexiste et de la protection de l'enfance, afin d'élaborer un plan d'intervention d'urgence et des activités de relèvement. Il a par ailleurs organisé des discussions avec des membres des Commissions parlementaires chargées des droits de l'homme ainsi que de la paix et de la sécurité, en vue de faciliter la ratification de la Convention de Kampala.

| Informations financières |

Bien que le montant des fonds reçus ait été suffisant pour assurer les activités nécessaires à la survie des personnes relevant de la compétence du HCR, il n'a pas permis d'améliorer leur qualité de vie. De plus, il a été extrêmement difficile d'accueillir les nouveaux arrivants dans les camps de réfugiés du Botswana, du Malawi et du Mozambique. À la suite des violences xénophobes perpétrées au Malawi, le HCR n'a pas été en mesure de soutenir une campagne d'information sur les réfugiés, d'étendre les activités génératrices de revenus ni de fournir des articles non alimentaires

aux populations d'accueil. En Afrique du Sud et au Botswana, le manque de ressources humaines a empêché le HCR de statuer sur une centaine de demandes d'asile au titre de son mandat.

En dépit de l'augmentation des besoins, les dépenses effectuées dans la sous-région sont demeurées constantes au cours des cinq dernières années. Légèrement accrues pour appuyer le rapatriement librement consenti des réfugiés angolais, elles ont atteint 45 millions de dollars E.-U. en 2012, sur un budget de 90,5 millions de dollars E.-U.

Budget et dépenses en Afrique australe | Dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Angola	Budget	9 845 001	0	0	9 845 001
	Dépenses	6 149 390	0	0	6 149 390
Botswana	Budget	5 550 260	0	0	5 550 260
	Dépenses	2 739 505	0	0	2 739 505
Malawi	Budget	3 475 659	0	0	3 475 659
	Dépenses	2 474 963	0	0	2 474 963
Mozambique	Budget	4 761 927	308 784	0	5 070 711
	Dépenses	3 850 132	186 862	0	4 036 994
Namibie	Budget	5 701 887	0	0	5 701 887
	Dépenses	3 717 110	0	0	3 717 110
Afrique du Sud - Bureau régional¹	Budget	33 075 048	2 148 596	0	35 223 644
	Dépenses	11 528 103	256 359	0	11 784 462
Zambie	Budget	17 910 542	0	0	17 910 542
	Dépenses	8 627 232	0	0	8 627 232
Zimbabwe	Budget	5 262 723	507 917	1 986 354	7 756 994
	Dépenses	4 023 664	154 613	1 302 192	5 480 469
Total du budget		85 583 047	2 965 297	1 986 354	90 534 698
Total des dépenses		43 110 099	597 834	1 302 192	45 010 125

¹ Inclut les activités régionales en Afrique australe.

Contributions volontaires pour l'Afrique australe | Dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
AFRIQUE AUSTRALE - SOUS-RÉGION					
Canada				501 505	501 505
Afrique australe - Sous-total	0	0	0	501 505	501 505
ANGOLA					
Banco Espirito Santo Angola	190 000				190 000
Angola - Sous-total	190 000	0	0	0	190 000
BOTSWANA					
Botswana	13 288				13 288
Botswana - Sous-total	13 288	0	0	0	13 288
MOZAMBIQUE					
Fonds des Nations Unies "Unis dans l'action"	82 800				82 800
Programme alimentaire mondial des Nations Unies	505 179				505 179
Mozambique - Sous-total	587 979	0	0	0	587 979
NAMIBIE					
Brésil	92 360				92 360
Allemagne	3 849				3 849
Comité International Olympique	50 000				50 000
Namibie	88 399				88 399
Namibie - Sous-total	234 608	0	0	0	234 608
AFRIQUE DU SUD - BUREAU RÉGIONAL					
Comité International Olympique	12 750				12 750
Afrique du Sud	26 145				26 145
Programme commun des Nations Unies pour le VIH et le sida	190 314				190 314
Afrique du Sud - Bureau régional - Sous-total	229 209	0	0	0	229 209
ZAMBIE					
Union africaine	100 000				100 000
Brésil	154 526				154 526
Comité International Olympique	51 000				51 000
États-Unis d'Amérique	150 000				150 000
Zambie - Sous-total	455 526	0	0	0	455 526
ZIMBABWE					
Brésil				50 000	50 000
Comité International Olympique	5 000				5 000
Japon			1 000 000		1 000 000
Suisse	326 442	54 407	163 221		544 070
Zimbabwe - Sous-total	331 442	54 407	1 163 221	50 000	1 599 070
Total	2 042 052	54 407	1 163 221	551 505	3 811 184

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".